

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 71/148 du 1/6/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution du 30 Décembre 1969 ;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie.

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur CATALAA Albert, Capitaine de l'Assistance Technique Française
à l'EMPCR - BRAZZAVILLE

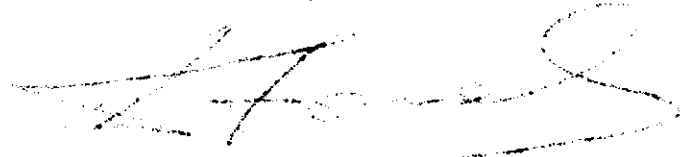
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur SABATIE René, Adjudant-Chef de l'Assistance Technique Française
à l'EMPCR - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à BRAZZAVILLE, le 1er Juin 1971



LE CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.